SENTINELLES DE LA NATURE

PARTICIPEZ À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CONSULTER | SIGNALER | CAMPAGNES | ACTUALITÉS | DOCUMENTATION

ICI, CONSULTEZ LES SIGNALEMENTS PUBLIÉS

ICI, SIGNALEZ L'INITIATIVE OU LA DÉGRADATION DONT VOUS ÊTES TÉMOIN

ICI, INFORMEZ-VOUS SUR LE DROIT ET LES MOYENS D'ACTION POUR RÉSORBER LES DÉGRADATIONS LES PLUS COMMUNES

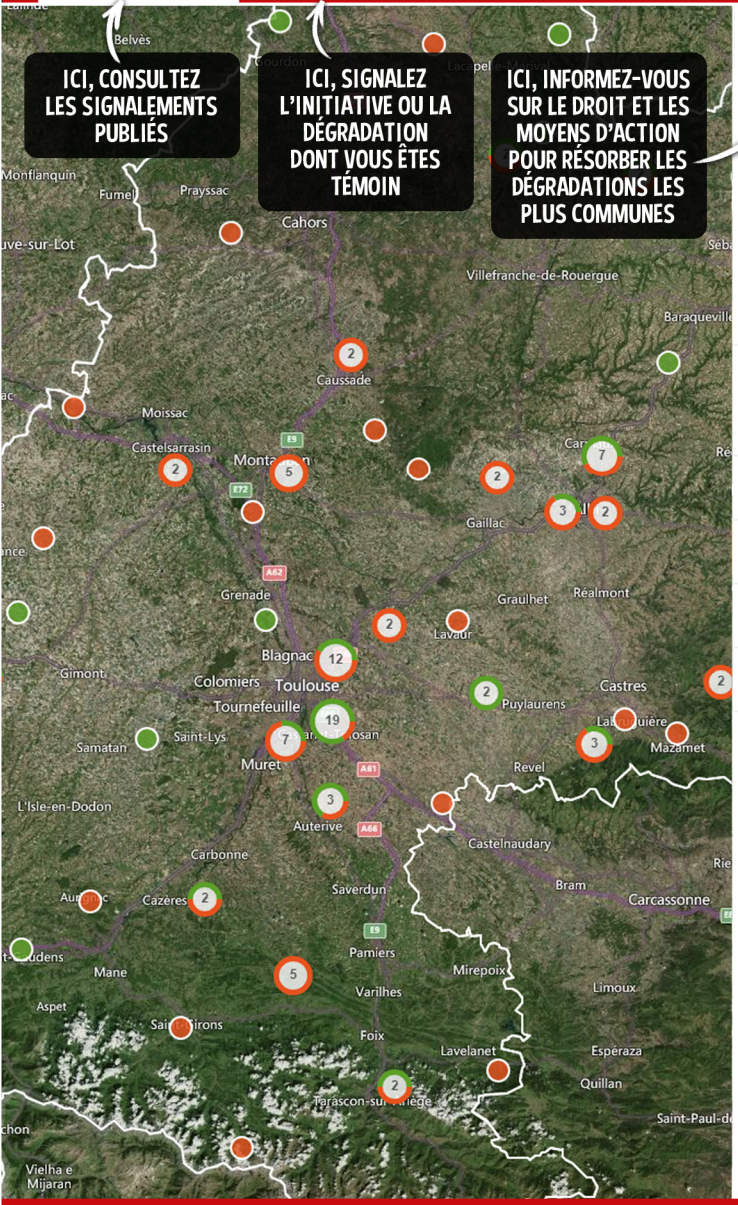

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

OCCITANIE PYRÉNÉES

FNE Occitanie Pyrénées
14 rue de Tivoli, 31000, Toulouse

AVANT DE COMMENCER

Site internet

Espace signalement

Actualités Midi-Pyrenees



La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

SENTINELLES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une application et un site internet sur lesquels il vous est possible de localiser et signaler des **atteintes à l'environnement ou des initiatives positives**. Cet outil numérique vous guide pour rassembler les informations nécessaires afin que nos associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) puissent valoriser les démarches favorables à l'environnement ou tenter – lorsque cela est possible et dans la mesure de nos moyens – de faire cesser les dégradations environnementales.

Cette plateforme participative permet de centraliser les nombreuses alertes et de faire remonter l'information du terrain vers les équipes en charge de Sentinelles. Selon la nature du signalement, celui-ci pourra faire l'objet de différentes actions par nos équipes.

SIGNALEMENTS DE DÉGRADATIONS

Si **les informations indispensables à l'analyse du signalement** ont bien été communiquées et que les faits constituent réellement une dégradation environnementale (et non simplement des **litiges interpersonnels pour lesquels les APNE ne sont pas compétentes**), le signalement peut être traité. Nous le publierons alors sur la carte interactive régionale pendant un an. **Selon la gravité de l'atteinte**, son caractère légal ou illégal, et les capacités de nos équipes, l'association peut également vous informer des leviers d'action existants, voire engager directement des démarches.

SIGNALEMENTS D'INITIATIVES FAVORABLES

Selon leur caractère innovant ou remarquable, nos équipes étudieront l'intérêt de les valoriser plus avant pour **faciliter leur diffusion et leur essaimage** auprès des acteurs locaux et du grand public. Les initiatives favorables peuvent faire l'objet d'une **valorisation plus poussée** sous forme de vidéos ou d'articles publiés sur le site et la page Youtube de FNE Midi-Pyrénées, ainsi que des présentations sur notre site « balades virtuelles en Occitanie ».

SENTINELLES DE LA NATURE

Témoin d'une atteinte à l'environnement ? Signalez-la avec Sentinelles de la Nature !
sentinellesdelanature.fr

Appli disponible sur
Google Play



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

SENTINELLES, COMMENT ÇA MARCHE ?

FAIRE UN SIGNALEMENT

Rendez-vous sur le site **sentinellesdelanature.fr** ou sur l'application. La création d'un compte est demandée. Votre **identité restera strictement confidentielle** et ne nous sert qu'à vous tenir informés et à vous solliciter en cas d'éléments manquants.

L'atteinte ou l'initiative doit ensuite être localisée sur une carte : cette étape est cruciale, pensez à vérifier les données GPS ! Vous serez ensuite guidés par un formulaire vous aidant à décrire au mieux les éléments à communiquer et vous invitant à apporter des photos à l'appui (celles-ci sont très utiles !). Dans l'onglet campagne, vous êtes invité à réaliser des signalements portant sur des thématiques environnementales spécifiques.

LES CLÉS POUR RÉALISER UN SIGNALEMENT COMPLET

- Une **localisation précise** afin de situer les faits sur une carte,
- Une **description factuelle** et succinte,
- Des **photos** pour illustrer le propos,
- Des **informations sur les démarches** engagées et/ou les interlocuteurs sollicités,
- Tous **documents en votre possession permettant d'analyser la situation** : inventaire d'espèces protégées, mesures d'émissions, rapports de bureau d'étude ou administratifs, avis de l'autorité environnementale, articles de presse, communication du porteur de projet, etc...

UNE FOIS LE SIGNALEMENT RÉALISÉ

Il sera étudié par nos équipes qui pourront vous solliciter si des informations essentielles sont manquantes. En effet, vous pouvez **modifier et compléter vos signalements** depuis votre compte à tout moment.
Vous serez tenu.e informé.e des suites données à votre signalement.



UN PROJET FÉDÉRAL

Sentinelles de la nature est un projet participatif et fédéral du mouvement France Nature Environnement (FNE). Chacune des fédérations membres du réseau national peut choisir de déployer cet outil sur son territoire, comme l'a fait FNE Midi-Pyrénées en 2019.

UNE MOBILISATION À LA HAUTEUR DE NOS MOYENS

"Sentinelles de la nature" n'est **pas un service public** et n'a pas vocation à se substituer à la police de l'environnement.
Nous essayons de faire de notre mieux, avec les moyens dont nous disposons. Cela signifie que nos associations ne sont hélas pas en mesure de traiter tous les dossiers reçus.

DES RESSOURCES POUR VOUS PERMETTRE D'AGIR

Si nous n'avons pas été en mesure d'engager des démarches en interne, de la **documentation visant à vous permettre de connaitre les actions que vous pouvez-vous-même engager** pour résorber une dégradation est disponible dans l'onglet documentation sur le site **sentinellesdelanature.fr**.

Ces fiches thématiques concernent les dégradations les plus communes, n'hésitez pas à les consulter.



SENTINELLESDELANATURE.FR

Disponible sur Google play
Sur android

Disponible sur App Store
Sur apple

